



**Direction Générale des
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

DBMGP-Service Administration et
Finances

Affaire suivie par : Catherine DOUCHET
Poste: 71.62

2012-CG-2-3605

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

**GENDARMERIE : LA QUEUE-LEZ-YVELINES
CONSTRUCTION DE HUIT LOGEMENTS ET RÉHABILITATION DES
LOGEMENTS EXISTANTS AVEC CRÉATION D'UN GARAGE DE SERVICE
RÉÉVALUATION**

Politique sectorielle :
Secteur d'intervention :
Programme :

Sécurité
Gendarmerie
PPI 2005-2011 Gendarmerie

Montant actualisé :
Montant affecté
Reste à affecter
Montant réservé pour ce rapport

2004P004E09	
AP	CP2012
40 000 000 €	2 362 250 €
22 265 366 €	1 293 028 €
17 734 634 €	1 069 222 €
181 200 €	1 500 000 €

Augmentation de la dépense autorisée pour l'opération de travaux de construction de huit logements et la réhabilitation des logements existants avec création d'un garage de service à la gendarmerie de la Queue lez Yvelines.

Il vous est proposé d'adopter la réévaluation de 181 200 € TTC du coût de l'opération de travaux programmée à la Gendarmerie de la Queue lez Yvelines pour un montant total de 3 773 000 € TTC, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

AUGMENTATION DE LA DEPENSE AUTORISEE

Opération :	2004P004O007T02
	La Queue lez Yvelines
	Gendarmerie
	Construction de huit logements et réhabilitation des logements existants avec création d'un garage de service
	Réévaluation

Enveloppe financière en € TTC

	Initial Juillet 2005	Réévaluation Décembre 2008	Actuel
Montant des travaux :	1 768 600	2 810 000	2 960 000
Date de valeur :	Janvier 2005	Janvier 2008	Mai 2012
Maîtrise d'œuvre :	270 400	326 200	326 200
Services au maître d'ouvrage :	56 800	56 800	56 800
Aléas :	87 900	87 900	100 000
Révisions :	110 300	310 900	330 000
Total opération :	<u>2 294 000</u>	<u>3 591 800</u>	<u>3 773 000</u>

Calendrier

Notification travaux :	Avril 2007	Septembre 2009	Juin 2010
Livraison :	Août 2008	Novembre 2010	Août 2012

Echéancier en € TTC

2005	4 500	5 262	5 262
2006	70 000	51 390	51 390
2007	900 000	35 770	35 769
2008	1 070 000	100 000	16 390
2009	249 500	1 500 000	122 698
2010		1 899 378	88 631
2011			1 191 056
2012			1 500 000
2013			550 000
2014			211 804

Justification et consistance de l'opération

Une opération de travaux de construction de huit logements et de réhabilitation des logements existants avec création d'un garage de service a été adoptée par délibération du Conseil Général en date du 8 juillet 2005 pour un montant global de 2 294 000 € TTC. Une première réévaluation par délibération du Conseil Général en date du 18 décembre 2008 a porté le montant global à 3 591 800 € TTC.

Cette enveloppe budgétaire était basée sur un coût estimé des travaux de 2 810 000 € TTC, valeur janvier 2008.

Justification de la demande d'augmentation de la dépense autorisée

Au stade des travaux, des prestations supplémentaires sont venues s'ajouter aux marchés de travaux :

Logements neufs

- Traitement des cinq escaliers bois intérieurs en lasure,
- Traitement par pose de gravier en pied des façades des quatre pavillons neufs,
- Traitement en enrobé au droit de l'escalier de liaison vers le bâtiment « A »,
- Pose de frisette en sous-face des halls d'entrée des logements T4/T4 et T4/T5,
- Complément pour immobilisation des installations de chantier pendant la phase de recherche du réseau gaz.

Bâtiment « C »

- Désamiantage :
 - Installation de confinement et prescriptions de sécurité supplémentaires suite à une nouvelle réglementation datant de janvier 2012 (intégrée dans le plan de retrait).
 - Complément de traitement d'amiante suite au rapport « amiante avant travaux » informant de la présence d'amiante dans les colles de carrelage.
- Cloisonnement :
 - Compartimentage des caves en sous-sol du bâtiment « C » à la demande de la gendarmerie.
- Complément d'isolation thermique en comble non prévue au titre des marchés de travaux.
- Dépose de matériels électriques et équipement plomberie chauffage non prévus au marché de travaux.

Ce surcoût est dû principalement à l'omission de certaines prestations techniques et à la mauvaise appréciation par le maître d'œuvre du coût et des délais sur certains lots. Par ailleurs, il convient d'intégrer des compléments imposés par une nouvelle réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et par les conclusions du rapport « amiante » ainsi que quelques demandes d'ordre fonctionnel émanant des utilisateurs.

Cette augmentation du coût des travaux nécessite d'actualiser les révisions prévisionnelles.

La réalisation des travaux est en cours, la réception de la phase 2 est prévue pendant l'été 2012.

Conclusion

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération étant de 3 773 000 € TTC, il est demandé une augmentation de 181 200 € TTC du budget initial de 3 591 800 € TTC.